VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EXTRAORDINAIRE A L'ENCAN DE LA PROPRIETE FONCIERE APPARTENANT AU FEUN LOUIS MATHIS, ESQ

LES OFFRES COMPRENANT PLUS PARTICULIEREMENT

3 MAGNIFIQUES ETENDUES DE TERRE sur la façade du fleuve et ayant les facilités de chemin de fer, près la grande fabrique de Meubles de la V. O., la fabrique de Briques Atlas le Moulin Otis et d'autres grandes entreprises de manufactures

UN ILET DE TERRE SUR LES RAILS DU chemin de fer, borné par les rues Tchoupitoulas Front, Leontine et Valmont.

MAGASINS PRES DU MARCHE MAGASIN

MAISONS DE RESIDENCES dans le Premier District, lequel pourra être un placement attrayant aux petits acheteurs.

UN BEL ILET, dans le sixième district, lequel offrira une occasion aux spéculateurs et de nombreux autres morceaux de desirables propriétés foncières complètement décrits dans le corps de cette annonce.

LES VENTES SERONT FAITES POUR EFFECTUER UN PARTAGE

MARDI LE 26 AVRIL 1904, A MIDI A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Renseignements complets annoncés à la vente.

IN RE SUCCESSION DE LOUIS MATHIS No 71,483, du dossier de la Division D, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Et

IN RE LOUIS J. J. MATHIS ET ALS VS MME ELIZABETH KOPP MATHIS, et als No 72,933, du dossier de la Division A, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, ledit ordre daté et signé le 7 mars 1904 et d'un ordre amendé daté le 24 mars 1904 rendu dans la succession de Louis Mathis No 71,483 du dossier, et en vertu du jugement de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, ledit jugement rendu en cour ouverte le 17 mars 1904 et signé en cour ouverte le 23 mars 1904, rendu dans l'affaire de Louis J. J. Mathis et als vs Mme Elizabeth Mathis et als No 72,950 du dossier, je J. L. Onorato, un encanteur dûment licencié pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, MARDI, le 26 avril 1904, à midi.

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, située dans l'ilet No 4, Quatrième District de cette ville, lequel ilet est borné par les rues Water, Tchoupitoulas, Philip et Soraparu; ladite portion de terre est indiquée comme lot 5 sur un plan de voyer fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 2 mars 1904, et mesurant 25 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, 25 pieds de face à la rue Water par une profondeur de 90 pieds, 0 pouce, 7 lignes sur la ligne de la rue Soraparu et d'une profondeur de 90 pieds 1 pouce 3 lignes sur la ligne de la rue Philip; la propriété courant au travers de l'ilet et s'ouvrant sur les deux rues Tchoupitoulas et Water. Le lot est à une distance de 103' 11' 3'' de l'encoignure de la rue Soraparu.

2° Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No 72 borné par l'avenue Leake, les rues Tchoupitoulas, Leontine et Valmont, lequel dit ilet de terre, d'après un plan de voyer et subdivision fait le 2 mars 1904 par C. Milo Williams, député voyer de ville, il sera vendu en vingt lots séparés, chaque lot mesurant comme suit: Lot 1, 28 pieds 1 pouce de face à l'avenue Leake, formant l'encoignure de la rue Léontine, mesurant 28 pieds 1 pouce 0 ligne à travers la ligne du fond par une profondeur de 111 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 28 pieds 1 pouce 1 ligne de face à l'avenue Leake, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Le lot 10 mesurant 28 pieds 1 pouce de face à l'avenue Leake formant l'encoignure de la rue Valmont, mesurant 28 pieds 1 pouce à travers la ligne du fond sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces entre lignes parallèles; tous ces lots de 1 à 10 inclusivement sont contigus comme il est démontré par un plan de C. Milo Williams en ceci référée.

Lot 11 mesurant 28 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, formant l'encoignure de la rue Valmont; mesurant 28 pieds 1 pouce à travers la ligne du fond, sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces 1 ligne entre lignes parallèles.

Lots 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, mesurant chacun 28 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas et la même largeur à travers la ligne du fond sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces 1 ligne entre lignes parallèles.

Le lot 20 mesurant 28 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, formant l'encoignure de la rue Léontine, mesurant 28 pieds 1 pouce à travers la ligne du fond sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces 1 ligne entre lignes parallèles.

Lots 11 à 20 inclusivement d'après le plan de C. Milo Williams en ceci référé sont contigus.

3° Une certaine portion de terre située dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 79 1/2 lequel ilet est borné par les rues Water et le fleuve Mississipi, les rues Lyon et Copperline. La propriété d'après un plan de voyer fait le 28 décembre 1901 par H. W. W. Reynolds et d'après un plan de subdivision fait par C. Milo Williams le 2 mars 1904, il sera vendu dans la manière suivante.

Lot A mesurant 76 pieds de face à la rue Water, courant au fleuve Mississipi, s'étendant 825 pieds plus ou moins de profondeur sur la ligne de la rue Copperline sur une profondeur et façade de 825 pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Lyon.

Le lot B est contigu au lot A et a la même mesure.

Le lot C est contigu au lot B et a la même mesure que les lots A et B.

4° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et avec tous les voies, droits, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par le fleuve Mississipi, l'avenue Leake (rue Old Front), les rues Léontine et Valmont, ledit ilet étant originalement connu comme ilet D, Rickerville, et d'après un plan de voyer et subdivision fait le 2 mars 1904, par C. Milo Williams, député voyer de ville, il sera vendu comme suit:

Lot A mesure 93 pieds 7 pouces 5 lignes de face à l'avenue Leake, de la courant au fleuve Mississipi en profondeur et façade à la rue Léontine une distance de 770 pieds plus ou moins et une profondeur sur la ligne vers la rue Valmont de 775 pieds plus ou moins.

Le lot B mesurant 93 pieds 7 pouces 6 lignes de face à l'avenue Leake, de la courant en profondeur au fleuve Mississipi une distance de 775 pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Léontine et une distance de 780 pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Valmont.

Le lot C mesurant 93 pieds 7 pouces 5 lignes de face à l'avenue Leake, de la courant en profondeur au fleuve Mississipi une distance de 780 pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Léontine par une profondeur et façade sur la ligne de la rue Valmont de 786 pieds plus ou moins.

5° Une certaine portion de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 87, lequel ilet est borné par l'avenue Leake, le fleuve Mississipi, l'avenue Napoléon et la rue Jena, laquelle portion de terre d'après un plan de voyer fait par H. W. W. Reynolds, voyer, le 12 novembre 1902, a été divisé en lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 et plus tard par un plan de subdivision fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 2 mars 1904, a été subdivisé en lots A, B et C et sera vendu comme suit:

Le lot A mesurant 70 pieds 4 pouces, 3 lignes de face à l'avenue Leake formant l'encoignure de la rue Jena, courant au fleuve Mississipi et à une profondeur et façade de 827 pieds plus ou moins sur la ligne la plus près de l'avenue Napoléon et une profondeur de 822 pieds plus ou moins à la rue Jena, formant l'encoignure de ladite rue Jena.

Le lot B mesurant 70 pieds 4 pouces 3 lignes de face à l'avenue Leake, courant au fleuve Mississipi et à une profondeur de 827 pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Jena et 822 pieds plus ou moins sur la ligne de l'avenue Napoléon.

Le lot C mesurant 70 pieds 4 pouces 3 lignes de face à l'avenue Leake, courant au fleuve Mississipi et à une profondeur de 822 pieds plus ou moins sur la ligne de la rue Jena, et 816 pieds plus ou moins sur la ligne de l'avenue Napoléon.

6° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, St André et Josephine, et mesurant trente-neuf pieds dix pouces et quatre lignes de face à la rue St André sur cent quatre vingt onze pieds trois pouces plus ou moins en profondeur entre lignes parallèles; laquelle portion de terre comprenant le tout du lot désigné par le numéro treize est contigue une portion du lot numéro quatorze sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 16 décembre 1884 et déposé pour référence en l'étude de Daniel E. Ricardo, alors un notaire en cette ville.

Les améliorations seront connues comme No 1116 rue St André, et la propriété est louée à bail à Jos J. McMahon à $30 par mois le bail expirant le 31 mai 1905, et enregistré dans le bureau des transferts, livre 196, folio 247, le 23 février 1904.

9° Un certain ilet de terre dans le sixième district de cette ville, borné par les rues Liberte, Howard, Robert et Soniat, désignés comme ilet No 569 et mesurant d'après le plan de H. W. W. Reynolds, voyer, ledit plan fait le 29 avril 1899, 250 pieds de face à la rue Howard, 250 pieds de face à la rue Liberté, 302 pieds 9 pouces à la rue Soniat et 302 pieds 9 pouces à la rue Robert. Cette propriété sera vendue d'après le plan de subdivision fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 2 mars 1904 dans la manière suivante:

Le lot 1, mesurant 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Liberté, la même mesure au travers de la ligne du fond, formant l'encoignure de la rue Soniat et mesurant en profondeur 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot 2 mesurant 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Liberté, la même mesure au travers de la ligne du fond par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les lots 3 et 4 mesurant chacun 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Liberté, la même largeur au travers la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre ligne parallèles.

Le lot 5 mesurant 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Liberté, la même largeur au travers la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les lots 6 et 7 mesurant chacun 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Liberté, la même largeur au travers la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot 8 mesurant 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Liberté, la même largeur au travers la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot 9 mesurant 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Liberté, la même largeur au travers la ligne du fond, formant l'encoignure de la rue Robert et ayant une profondeur de 120 pieds.

Les lots 1 à 9 inclusivement sont contigus et tous face à la rue Liberté.

Les lots 10 et 11 mesurant chacun 31 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Robert, la même largeur au travers de la ligne du fond, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Ces lots sont contigus les uns aux autres.

Le lot 12 mesurant 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et formant l'encoignure de la rue Robert.

Le lot 13 mesurant 27 pieds 9 pouces et 2 lignes à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les lots 14 et 15 mesurant chacun 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot 16 mesurant 27 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds.

Les lots 17 et 18 mesurant chacun 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot 19 mesurant 27 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond par une profondeur de 120 pieds.

Le lot 20 mesurant 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Howard, la même largeur au travers de la ligne du fond, formant l'encoignure de la rue Soniat et ayant une profondeur de 120 pieds.

Les lots 12 à 20 inclusivement sont contigus.

Les lots 21 et 22 sont contigus et mesurant chacun 31 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Soniat la même largeur au travers de la ligne du fond par une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

16° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, située dans l'ilet 37, Premier District, ledit ilet borné par les rues Religieuses, St Thomas, Céleste, Félicité et St James. Ladite portion de terre, d'après un plan d'arpentage fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 2 mars 1904, est marquée comme lot 5 et cette moitié du lot original 3 étant le plus près de la rue St James, comme il est démontré par le plan de Williams en ceci référé. Ledit lot 5 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Religieuses sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles et est situé à une distance de 150' 10'' 2''' de l'encoignure de la rue Céleste.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages, connue comme le No 1719 rue Religieuse; les revenus seront annoncés à la vente.

11° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, située dans le Premier District de cette ville, ilet No 91, borné par les rues St James, St Thomas et Félicité, ladite portion de terre, d'après un plan d'arpentage fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 2 mars 1904, a une façade de 37 pieds 10 pouces 4 lignes à la rue St James, la même mesure au travers de la ligne du fond sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes, entre lignes parallèles, le terrain en ceci décrit étant la fin du fond du lot 3 comme il est démontré sur le plan d'arpentage de C. Milo Williams en ceci référé. Les améliorations consistent en un cottage double connu comme les Nos 712-16 rue St James. Les revenus seront annoncés à la vente.

12° Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans (autrefois dans la ville de Carrollton et Paroisse de Jefferson, dans cet Etat) dans l'ilet No 318, borné par les rues Burdette, Fern, (autrefois Washington), Mobile, (autrefois Dixième) et Néron (autrefois Napoléon) désignés comme les lots numéro neuf et dix de l'ilet No 124 B d'après le plan du dit ilet annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire, le 25 avril 1870, lequel est une copie d'un plan dudit ilet, fait par Castaing et Culles architectes, déposé pour références en l'étude de James D. Augustin, ancien notaire en cette ville, lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la dite rue Burdette, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot Numéro Dix formant l'encoignure des dites rues Burdette et Mobile (autrefois Dixième). Les améliorations sont connues sous le No —— rue Burdette. Les revenus seront annoncés à la vente.

13° Toutes les propriétés suivantes incluant cette treizièmement décrite est située dans l'ilet 92, premier district, borné par les rues St Thomas, Chippewa St James et Market. Cette propriété a été arpentée et subdivisée par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 2 mars 1904, et d'après son plan d'arpentage, sera offerte comme lots A, B, C, D, E, F, G. Le lot A est la 13me offerte dans cette annonce et est décrite comme suit:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges dépendances, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, ilet No 92, borné par les rues St Thomas, Chippewa, St James et Market. Ladite portion de terre est désignée comme le lot A dans le plan d'arpentage fait le 2 mars 1904 par C. Milo Williams, député voyer de ville, d'après lequel plan ledit lot mesurant 38 pieds de face à la rue St Thomas sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages connue comme les Nos 1667-69 rue St Thomas. Les revenus seront annoncés à la vente.

14° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages là dessus y appartenant, désigné comme le lot B, dans le plan d'arpentage fait le 2 mars 1904 par C. Milo Williams, député voyer de ville, d'après ledit plan ledit lot mesurant 25 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue St Thomas sur une profondeur de 1 0 pieds 4 pouces 2 lignes, entre lignes parallèles.

15° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, désigné comme lot C, dans le plan fait le 2 mars 1904. Par C. Milo Williams, député voyer de ville, d'après lequel plan ladite portion mesure 64 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue St Thomas, courant une profondeur de 120 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue St James, duquel point il court dans une ligne parallèle à la rue St James, une distance de 25 pieds 4 pouces 2 lignes, duquel point il court dans une ligne parallèle à la rue St James, et dans la direction de la rue Chippewa, une distance de 7 pieds 6 pouces 4 lignes, auquel point il court sur une ligne parallèle à la rue St Thomas et dans la direction de la rue St James, une distance de 6 pieds 4 lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue St James; et dans la direction de la rue Chippewa, une distance de 4 pieds, 5 lignes, auquel point il court au travers de la ligne du fond d'une ligne parallèle à la rue Chippewa, et dans la direction de la rue Market, une distance de 73 pieds 10 pouces, 6 lignes, et de ce point il court dans une ligne parallèle à la rue Market et dans la direction de la rue St Thomas, une distance de 64 pieds, 5 lignes duquel point il court une distance de 21 pieds 9 pouces sur la ligne la plus près de la rue Market, et parallèle à la rue St Thomas, de laquelle il court sur une ligne parallèle à la rue Market jusqu'à la rue St Thomas, une distance de 127 pieds 10 pouces 6 lignes. Les améliorations sont connues comme une substantielle résidence en briques, No 1859 rue St Thomas. Les revenus seront annoncés à la vente.

16° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages là dessus y appartenant, désigné comme le lot D, dans un plan d'arpentage fait le 2 mars 1904, par C. Milo Williams, député voyer de ville, d'après lequel plan, ledit lot de terre mesurant 39 pieds, 3 pouces, de face à la rue Market, sur une profondeur de 64 pieds 3 pouces entre lignes parallèles et ledit lot de terre étant l'encoignure des rues Market et St Thomas.

Les améliorations consistant en un cottage double, connu comme les Nos 700-02 rue Market. Les revenus seront annoncés à la vente.

17° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, désigné comme lot C, dans le plan fait le 2 mars 1904. Par C. Milo Williams, député voyer de ville, d'après lequel plan ladite portion mesure 64 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue St Thomas, courant une profondeur de 120 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue St James, duquel point il court dans une ligne parallèle à la rue St James, une distance de 25 pieds 4 pouces 2 lignes, duquel point il court dans une ligne parallèle à la rue St James, et dans la direction de la rue Chippewa, une distance de 4 pieds, 5 lignes, auquel point il court au travers de la ligne du fond d'une ligne parallèle à la rue Chippewa, et dans la direction de la rue Market, une distance de 73 pieds 10 pouces, 6 lignes, et de ce point il court dans une ligne parallèle à la rue Market et dans la direction de la rue St Thomas, une distance de 64 pieds, 5 lignes duquel point il court une distance de 21 pieds 9 pouces sur la ligne la plus près de la rue Market, et parallèle à la rue St Thomas, de laquelle il court sur une ligne parallèle à la rue Market jusqu'à la rue St Thomas, une distance de 127 pieds 10 pouces 6 lignes. Les améliorations sont connues comme une substantielle résidence en briques, No 1859 rue St Thomas. Les revenus seront annoncés à la vente.

18° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Olympia, Murat, Baudin et D'Hémécourt, ledit ilet étant désigné autrefois par le No 16, maintenant ilet No 814, étant numéroté un et deux et douze à vingt six inclusivement, sur un plan dressé par J. O. Hassin, ingénieur civil, daté le 9 mai 1903, déposé pardevant W. Morgan Guy, notaire, de la date du 5 août 1903; d'après lequel plan les dits lots mesurant comme suit, à savoir. Les lots Nos un et deux sont contigus et mesurant comme suit, 29 pieds 4 pouces et 3 lignes à la rue Murat par 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue d'Hémécourt.

Le lot No 2 mesurant 29 pieds de face à la rue Murat par 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles: les lots Nos 12 et 13 sont contigus et mesurant chacun 30 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Baudin sur 159 pieds, 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le lot No 14 mesurant 29 pieds, 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Olympia sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et façade à la rue Baudin. Le lot No 24 mesurant 29 pieds, 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Olympia sur 127 pieds de profondeur et façade à la rue D'Hémécourt. Les lots 15 à 23 inclusivement sont contigus et mesurent chacun, 29 pieds de face à la rue Olympia sur 127 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les lots 25 et 26 sont contigus et mesurant chacun 30 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue D'Hémécourt sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Termes et conditions—L'acquéreur devant assumer le paiement de deux billets à recevoir chacun pour la somme de $556 66 2/3 tirés par la "Charles J. Schmidt Art Furniture Manufacturing Co" à son propre ordre et par elle endossés, daté Nlle Orléans, 25 nov. 1903, portant 6 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement et paraphés "Ne Varietur" pour identifier les mêmes avec un certain acte de vente de Mme Sallie Horn, veuve de Geo. B. DeGroat, en faveur de la "Charles J. Schmidt Art Furniture Manufacturing Company", passé pardevant Arthur B. Léopold, notaire, le 25 novembre 1903 et de payer la balance du prix de l'adjudication comptant, et que ledit acquéreur devra aussi assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat de 1904 et faire un dépôt de 10 0/0 comptant pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant Busière Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur.

20 mars—20 27—avril 3 10 17 24 26

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE — Succession de Mme A. McLean Howard — Cour Civile de District, Division A, paroisse d'Orléans No 84,517—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, ledit ordre daté et signé le 11 mars 1904, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI le 5 avril 1904, à midi: Un lot d'effets mobiliers. D'après l'inventaire enregistré.—Conditions—Comptant sur les lieux.

J. L. ONORATO, Encanteur

25 mars—25 27—av 3 5

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX COTTAGES DOUBLES.

Dans une localité excellente, dans le District des Jardins susceptibles de bons loyers.

Nos 1729 & 1731 rue Première entre les rues Carondelet et Baronne, et Nos 1016 et 1018 rue Première, entre les rues Magasin et Constance.

Succession de James Clarke

No 72,806—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur.—MARDI 19 avril 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 18 mars 1904 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La magnifique résidence en bois à deux étages No 1415 avenue de l'Esplanade, située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Villeré et Robertson. Elle est retirée de la rue sous un riche barrière en fer contenant de grands verandahs avec des colonnes ornées, portique vestibule, salons à arche, bibliothèque, salle à manger, offices, trois autres chambres et cuisine au rez de chaussée, vestibule, huit chambres à coucher, antichambre, cabinet en cèdre, et chambre à bain au premier étage, sonnettes électriques et annonciateurs, hangar pour charbon et bois, trois citernes et hydrant. Les terrains sont spacieux avec de très jolis chemins tracés en Schlinger, pelouse et jardin. Le terrain comprenant deux lots désignés par les numéros "sept" et "huit" de l'ilet No 225 sur un plan particulier fait par A. de Armas, voyer, annexé à l'acte No 41 de E. Bouny, notaire, daté le 22 mars 1869 et mesurant chacun, en mesure américaine, trente trois pieds un pouce deux lignes (33' 1'' 2'''), de face à la rue Dumaine sur cent vingt huit pieds (128') de profondeur entre lignes parallèles.

Lesdits lots Nos 7 et 8 sont composés de tout le lot 9 et parties des lots 8, 10 et 11, sur un plan de Joseph Pilié, daté le 1er mars 1832, déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville.

Dans un bon voisinage, près de tous les agréments désirables.

2° Le joli cottage double en bois à un étage, Nos 1331 et 1333 rue St Pierre, à l'encoignure nord-est de la rue Marais, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Orléans, Marais et Trème ou Liberté, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est dans l'ilet No 150 borné comme il est dit ci-dessus d'après un plan fait par A. Castaing, architecte, daté le 25 avril 1861, et déposé en l'étude de A. Ducatel, comme plan No 3 du livre des plans No 7, faisant partie du lot désigné par le No Un de l'ilet No 53 sur un plan fait par A. Bougerel, voyer, daté le 10 janvier 1849, et déposé en l'étude de Felix de Armas, alors un notaire en cette ville, lequel lot de terre mesurant, d'après le dit plan, en mesure américaine, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes (31' 11' 5''') de face à la rue St Pierre sur cinquante sept pieds deux pouces (57' 2'') de profondeur, d'après le plan de A. Castaing, et cinquante sept pieds un pouce et huit lignes (57' 1'' 8''') d'après le plan de A. Bougerol, en profondeur et face à la rue Marais, duquel il forme l'encoignure près du Marché Trème, toujours en demande par des bons locataires, et fait un placement sûr et productif. Loué au taux de $228 par an.

10° La confortable résidence en bois à deux étages No 2314 rue Dauphine, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Miro et Tonti contenant 6 chambres, hangar et etc. Le lot de terre est grand, est dans l'ilet No 292, borné comme il est dit ci-dessus et mesurant quarante deux pieds dix pouces et six lignes (42' 10'' 6'''), de face à la rue Hôpital, sur cent vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes (129' 10'' 5''') de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Tonti sur cent vingt neuf pieds onze pouces (129' 11'') sur l'autre ligne de côté, ledit lot étant à une distance de cent pieds (100') de l'encoignure des rues Hôpital et Miro. Près de l'avenue de l'Esplanade et d'autres lignes de chars. Fera une bonne résidence en ville.

11° Les trois beaux grands et élevés pieds à bâtir situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 1527, borné par les rues Lepage, White ou Sixième, Dupre ou Cinquième et la Grande Route St Jean, mesurant 95 pieds 1 pouce et 7 lignes en chaque lot 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Lepage sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, lequel dit ou portion de terre comprenant la plus grande portion des lots originaux Nos 9, 10 et 11 figurant sur un plan par Edgar Pilié, voyer, daté le 26 décembre 1893 et annexé à un acte passé pardevant Emile J. Barnett notaire à la date du 9 janvier 1894. Ladite portion de terre doit être prise à une distance de 63 pieds 11 pouces et deux lignes de l'encoignure des rues Lepage et Dupre. Lesdits mesurements étant plus ou moins.

12° Les deux lots de terre beaux grands et élevés, situés dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus entièrement décrite.

Lesdits lots ou portions de terre commençant à une distance de 63 pieds 10 pouces de l'encoignure des rues Lepage et White et mesurant 68 pieds 10 pouces à la rue Lepage ou chaque lot 31 pieds 11 pouces de face à la rue Lepage sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles lesquels lots ou portions de terre comprennent la plus grande portion des lots originaux Nos 9, 10 et 11 figurant sur un plan par Edgar Pilié, voyer, daté le 26 décembre 1893 et annexé à un acte passé pardevant Emile J. Barnett notaire à la date du 9 janvier 1894. Ladite portion de terre doit être prise à une distance de 63 pieds 11 pouces et deux lignes de l'encoignure des rues Lepage et Dupre. Lesdits mesurements étant plus ou moins.

Les lots ci-dessus décrits ne demandent pas de remblaiement le terrain étant naturellement élevés. Le voisinage est bâti de superbes demeures. Lepage est un petit ilet de la avenue de l'Esplanade et juste au dessous de ces lots court dans ladite avenue A ou ilet dans lequel sont les chars des lignes des rues Broad, Dumaine et Cruslines. Ceux cherchant des supériorités sites pour demeures dans un excellent voisinage feront bien d'inspecter ces lots. Comme but de spéculation ils ne peuvent pas manquer de rapporter un bon revenu ne se trouvera nulle part ailleurs.

13° Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Prosper ou Derbigny, Mandeville, Espagne et Roman ou Sluidell étant l'ilet No 776 et lesquels dits lots mesurant chacun vingt huit pieds six pouces de face à la rue Prosper ou Derbigny sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Est une partie de la ville en développement et fermant de bons sites pour résidences ou placements.

14° Six bons lots à bâtir situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 1334 borné par les rues Nouvelle Orléans, Nouveau St Bernard, maintenant Allen, Vertu, maintenant Rocheblave et Magistrat, maintenant Bergenoie, désignés par les Nos 1, 4, 5, 6, 7 et 8, mesurant comme suit: Le lot No un (1) formant l'encoignure des rues Nouvelle Orléans et Magistrat, et mesurant trente pieds (30') de face à la rue Nouvelle Orléans sur cent pieds (100') de profondeur et façade à la rue Magistrat, maintenant Dorgenoie.

Les lots Nos 4 et 5 mesurant chacun trente pieds (30') à la rue Nouvelle Orléans sur cent pieds (100') de profondeur.

Le lot No 6 (six) mesurant trente pieds (30') de face à la rue Nouvelle Orléans sur une profondeur de cent onze pieds neuf pouces et une ligne (111' 9'' 1''') sur la ligne de côté contigue au lot No 5, et quatre vingt dix sept pieds quatre lignes (97' 4''') sur la ligne du lot No 7, et trente trois pieds et cinq pouces (33' 5'' 0''') dans le fond. Le lot No 7 mesurant trente pieds (30') de face à la rue Nouvelle Orléans et quatre vingt dix sept pieds et quatre lignes (97' 0'' 4''') sur la ligne du lot No 6 et quatre vingt deux pieds trois pouces et 7 lignes (82' 3'' 7''') sur le côté du lot No 8 et trente trois pieds cinq pouces (33' 5'' 0''') dans le fond.

Le lot No 8 mesurant trente pieds (30') à la rue Nouvelle Orléans sur quatre vingt deux pieds trois pouces et sept lignes (82' 3'' 7''') sur le côté du lot 7 et soixante sept pieds sept pouces et deux lignes (67' 7'' 2''') sur l'autre ligne de côté, et trente trois pieds cinq pouces (33' 5'') dans le fond. Ces lots sont dans une section de la ville s'améliorant et s'adressent surtout à un homme de petite moyens désirant une résidence.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets ou billets; l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1904 au-dessus et en plus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. L'acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. S. Parkerson avocat pour le plaignant Fenner, Henderson et Fenner, avocats pour les défendeurs.

6 mars—6 13 20 27—avril 3 7

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE RESIDENCE. TERRAINS ORNES.

Propriété Commerciale et Résidence de Choix Bien Située,

Et Eligibles Sites à Bâtir Offrant une Liste Supérieure pour Sites de Résidence et de "Home".

Placement et Spéculation.

Maintenant que le grand ancien Deuxième District se trouve en voie de progrès l'on peut s'attendre aux plus grandes améliorations et avancements dans cette section.

Succession et communauté de Mme Carmélite Carcagho, femme de M. Desina.

No 72,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 21 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 18 mars 1904 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propri